

Mairie – réunion du conseil municipal du 03 septembre 2015

Ordre du jour :

- Logement locatif
- T.A.P. : Temps d'Activité Périscolaire
- Fauchage du fossé de La Folie
- Travaux en cours
- Problème de fonctionnement des cloches de l'église
- Charte de la Commune Nouvelle
- Questions diverses

La séance est ouverte à 20h00.

Sont présents à la séance : Max CONFAIS – Jérôme LEGRAND – Sébastien COUVREUX – Stéphane DUMAS – Karine OLLIVIER – Hervé GLORENNEC – Thomas CONFAIS – Christophe VINCENT – Philippe DE BROUCKER – François GONDINET

Secrétaire de séance : François GONDINET

Absent excusé : Jacky LEGRAND

Annonce de la commune : Monsieur LEDUC Bernard, ancien conseiller et adjoint de Saint GERMAIN, est décédé, le conseil observe une minute de silence à sa mémoire.

Le logement locatif :

Plusieurs visites n'ont pas abouties, pour le motif d'une absence de place de stationnement, l'annonce sera diffusée sur des sites accédant à un grand public. La caution demandée correspond à un mois de loyer.

Les T.A.P. – le Temps d'Activité Périscolaire :

Le conseil prépare le redéploiement du matériel, une nouvelle organisation est à l'étude, le soutien scolaire pourrait être dispensé dans la salle de la mairie.

Le fauchage du fossé de La Folie :

Le fossé a été nettoyé par les agents de la CCPN – Communauté de Communes des Portes Normandes.

Travaux en cours :

Les travaux de voirie de La Folie ne sont pas terminés, les derniers branchements de particuliers restent à réaliser. Quelques utilisateurs ont constatés une baisse de débit de leur service internet.

Problème de fonctionnement des cloches de l'église :

L'entraînement automatique des cloches a été détérioré, la cause est supposée être la foudre, un contact a été pris auprès de l'assureur, l'expert passera pour estimer le coût des travaux.

Informations générales et questions diverses :

Le regroupement des communautés de communes :

En **application de la loi NOTRe**, le Préfet de l' Eure informe que les 33 communautés de communes de l' Eure devront être restreints au nombre de 14.

La CCPN (Com. Com des Portes Normandes) a pris contact avec l'agglomération d' Évreux pour étudier un regroupement.

Le traitement des déchets :

Le **budget du traitement des déchets** est alimenté par une taxe dont vous avez le détail dans votre avis d' impôts locaux,

cette taxe est passée de 17,10 à 20,70 % de l'assiette,

le budget a augmenté pour répondre à des contraintes de l'état, à savoir :

- la hausse de la TVA (passant de 5 à 10 %)
- les TGAP (Taxes générales sur les activités polluantes) ont augmenté d'environ 20 %.

Les trottoirs de la commune :

avec l'enfouissement des câbles et l'aménagement des trottoirs dans la commune,

nous sommes tous invités à désherber la partie de trottoir dont notre jardin est riverain,

l'arrachage est souhaité afin de ne pas recourir à des produits chimiques dont l'utilisation est maintenant interdite à moins d'un mètre de distance d'un écoulement d'eau (dont tous les caniveaux).

Conseil municipal

La charte de la commune nouvelle :

concernant le projet de regroupement des 3 communes de Quessigny, St Germain de Fresney et Garençière, le débat s'est instauré dans le conseil à propos des avantages et des inconvénients de ce regroupement, le conseil demande de clarifier le projet avant de prendre une décision, suite à ce débat,

une séance d'informations est proposée le 14 sept.2015, ouverte à tous les habitants des 3 communes, au cours de laquelle sera présentée la charte de fonctionnement.

Le groupe scolaire :

La projet majeur de la commune nouvelle sera la création du groupe scolaire attendu par les parents d'élèves, et, dont l'ensemble des coûts de fonctionnement permettront de grandes économies au profit des habitants, tels que les coûts de chauffage, les frais de maintien et de mises aux normes des bâtiments, le coût de fonctionnement du SIVOS, le coût des 2 transports d'élèves le midi, et d'autres coûts divers.

Puis traiter la résolution du problème de la classe isolée dont la pérennité est dénoncée par l'académie.

Les dotations de l'état :

pour rappel, le budget de la commune de St Germain est constituée à hauteur de 60 % par des dotations versées par l'état français, celui-ci maintient la hauteur de la dotation seulement si le regroupement est réalisé, à défaut, il baissera de 30 %, voire plus, sa participation.

Les avantages matériels :

le service de la mairie sera élargi grâce au regroupement des moyens, et grâce au maintien du personnel, les bâtiments libérés par les écoles serviront pour toutes les activités culturelles ou de service communal.

Les économies engendrées :

au-delà de l'intérêt pratique, l'étude faite sur les 3 communes, présente, à partir de 2018, par les économies de fonctionnement et le maintien des dotations, un gain annuel de 73.000 €uros environ.

Ce gain nous permettra de rembourser rapidement le groupe scolaire.

Les habitants sont invités à se rapprocher des élus pour s'informer et faire part de leur interrogations.